

Les Fiches notions de la Corpo



Chers étudiants, ça y est, le semestre touche à sa fin. Mais pour bien profiter de l'été et éviter les rattrapages, la case des partiels semble inévitable !

Depuis maintenant 90 ans la Corpo Assas accompagne les étudiants dans tous les domaines de la vie universitaire, et pour cette année on vous propose des fiches notions. Ces fiches sont écrites par nos membres dans le but de favoriser l'entraide étudiants ainsi que de vous aider dans l'apprentissage de certaines notions clés d'une matière, sans reprendre le cours du professeur.

Effectivement, ces fiches sont là pour vous orienter, elles sont faites par des étudiants et ne sont en aucun cas un substitut à ce qui a été enseigné en TD ou en cours car elles ne se basent que sur les recherches et l'apprentissage personnelles de nos membres.

Si jamais il vous venait des questions, n'hésitez pas à nous envoyer un message sur la page Facebook Corpo Assas ou à contacter *Gabrielle Manbandza* ou *Angélique Polide*.

" Comment valider votre année ? Pour les L1 :

Il faut tout d'abord rappeler que toutes vos notes se compensent. Pour valider de la manière la plus simple votre année, il vous faut valider votre bloc de matières fondamentales mais aussi votre bloc de matières complémentaires. Cependant, le calcul peut s'avérer plus complexe...

Chaque fin de semestre est marquée par des examens qui constituent l'épine dorsale de la validation de votre année. Bon nombre d'autres possibilités vous sont proposées pour engranger un maximum de points et limiter ainsi l'impact de vos partiels. Chacun de vos chargés de TD va vous attribuer une note sur 20 à l'issue du semestre. Vos TD de matières fondamentales comptent donc autant que l'examen écrit, lui aussi noté sur 20. Cet examen s'effectue en 3h et nécessite un exercice de

rédaction. Sur un semestre, une matière fondamentale peut donc vous rapporter jusqu'à 40 points. Seuls 20 points sont nécessaires à la validation de la matière. Pour valider votre bloc de fondamentales, il vous faut donc obtenir 40 points en additionnant vos notes de TD et vos notes aux partiels. Si toutefois vous n'obtenez pas ces 40 points, vous repasserez en juillet lors de la session de rattrapage, la ou les matières que vous n'auriez pas validée(s).

Attention : le passage par juillet annule votre note de TD obtenue dans la matière.

Pour les L2 :

Le principe est similaire, à la différence qu'il y a plus de matières fondamentales et plus de matières complémentaires.

Conclusion simple : travailler toutes les matières un minimum en mettant l'accent sur les TD et les matières fondamentales (les plus gros coefficients) vous permettra de maximiser vos chances de valider votre année du premier coup et ainsi éviter l'écueil des rattrapages de juillet.

Si, au sein même des unités d'enseignement, les matières se compensent, les blocs peuvent aussi se compenser entre eux à la fin de l'année. Ainsi, si vous obtenez une moyenne générale sur l'année de 10/20, votre passage est assuré.

En cas d'échec lors des sessions de janvier et de juin, une seconde chance vous est offerte en juillet.

Attention, contrairement aux idées reçues, les rattrapages ne sont pas plus faciles, ils sont connus pour être notés plus sévèrement. Toutes les matières des blocs non validés où vous n'avez pas eu la moyenne sont à repasser. S'il s'agit d'une matière à TD, la note de TD est annulée (même si vous avez été défaillant), de sorte que la note obtenue en juillet compte double (8/20 revient à 16/40). Les points d'avance acquis lors de l'année (points au-dessus de la moyenne lors de la validation d'un bloc) sont valables après les rattrapages et permettent donc la compensation finale comme décrite précédemment.

A noter que le jury peut vous accorder quelques points pour l'obtention de votre année, notamment dans le cas d'un étudiant sérieux en TD... A bon entendeur !

Pour les L1, le passage en deuxième année peut aussi se faire en conditionnel, pour cela il vous faut valider les deux unités d'enseignement fondamental et une unité d'enseignement complémentaire tout en sachant que l'autre unité complémentaire sera à repasser en L2.

AVERTISSEMENT

Il est important de rappeler que les Professeurs et Maitres de conférence ne sauraient être tenus responsables d'une erreur ou d'une omission au sein des fiches de cours proposées, puisque ces dernières sont comme dit précédemment, réalisées, relues, et mises en page par des étudiants appartenant à la Corpo Paris Assas.

Histoire des Institutions Politiques et Sociales de l'Antiquité - Fiche notion

Institution: du latin institutio, qui désigne un arrangement, l'institution est une création humaine, c'est ce qui est établi par l'homme. Une institution a pour objet d'ordonner des activités humaines, elle inspire des règles, elle détermine des agissements au sein d'une communauté, elle a une pérennité dans le temps, elle se façonne durablement. Une institution est un ordonnancement qui se conserve dans la durée.

Antiquité, c'est ce qui est vieux. L'Antiquité désigne une période chronologique qu'on définit vaguement, qui court depuis l'invention de l'écriture en -3300 avant JC jusqu'à la chute de l'empire romain d'Occident.

LA CITE GRECQUE

Mythe: parole, vient du grec, mythos, récit légendaire, qui relate des faits imaginaires, transmis par tradition. Le mythe est une représentation idéalisée, parfois fausse, d'un fait, d'une personne ou d'une idée.

LE DEBUT DE LA CITE

Cité, en grec se dit polis (apparaît pour la première fois chez Homère dans l'Illiade au VIII^{ème} siècle avant JC), se diffuse vite et est repris dans la littérature au point de devenir l'institution de référence dans le monde grec et un modèle politique.

L'apparition du Gouvernement collectif

Cité: collectivité dont le gouvernement se fonde sur la participation commune des citoyens

La renaissance de la cité

-Apparition de l'alphabet grec à la moitié du VIII^{ème} siècle avant JC (environ 750), il introduit les voyelles

-Les Grecs idéalisent une période entre 1600 et 1100 avant JC où la cité Mycènes domine, par une puissance économique et militaire. Cette civilisation s'est éteinte au XI^e avant JC.

-Au VIII^e avant JC, les Grecs s'efforcent de rétablir des échanges commerciaux

L'invention de la cité

- Le modèle de la cité grecque a été forgé sur la longue durée à partir du VIII^e siècle avant JC, les monarchies sont renversées. La cité grecque est une organisation politique, sociale, économique qui se trouve transformée au VIII^e siècle avant JC.

La cité est définie par son territoire, son gouvernement, et sa population:

Territoire:

La Grèce est à partir du VIII^e siècle progressivement divisée en une multiplicité de cités (750/1000). On considère qu'il y a eu sur la longue durée 1500 cités.

Gouvernement:

Le gouvernement des cités grecques n'est pas comparable à la définition que l'on donne d'un gouvernement dans un État moderne, il n'y a pas de monopole absolu de la contrainte tenu par les membres de la cité, l'ordre de la cité repose sur une initiative citoyenne. On ne peut parler de souveraineté interne ou externe de la cité, néanmoins elle est considérée comme autarcique.

Citoyens:

Quand on désigne une cité, on désigne d'abord la communauté des citoyens de la cité.

Les individus exclus de la citoyenneté: les femmes (leur rôle est centré sur le foyer), les enfants (majorité à 18 ou 20 ans), les étrangers (barbares et autres), les métèques (étranger qui vient s'établir dans la cité, ressortissants grecs d'autres cités), les esclaves.

Différentes expériences politiques

Sparte: cité au gouvernement oligarchique

Athènes: met en cause le gouvernement oligarchique entre le VIIe siècle et le VIe siècle avant JC

Le gouvernement de Sparte

- VIIIème siècle avant JC, les rois ont été remplacés par des gouvernements oligarchiques.

-VIIe siècle avant JC, après la chute du monarque, la noblesse qui gouverne Sparte accepte une constitution, constitution qui se légitime par le mythe de Lycurgue (législateur mythique).

Les différents individus composant cette cité: les citoyens, les Hilotes (serfs appartenant à la cité), les Périèques (individus qui travaillaient en dehors de la cité). Les Hilotes et Périèques ne participaient pas au gouvernement de la cité.

Les différentes autorités gouvernant cette cité: Roi, Guérousia (conseil de sages qui tempère le pouvoir du roi, sorte de Haute cour de justice), Éphores (institution qui a un pouvoir militaire, de sanction civile ou religieuse à l'encontre des rois)

-VIème siècle, le régime oligarchique apparaît comme défectueux, arbitraire

Le gouvernement d'Athènes

-VIIe-VI, les Grecs luttent contre l'oligarchie, et favorisent d'autres formes de régime politique aidés par des tyrans (ex: Corinthe VIIe avant JC)

Des rois se sont succédé à Athènes jusqu'au VIIIe avant JC, remplacés par l'archontat. Il y a trois institutions principales qui la composent: un collège de magistrats, l'Aéropage (prépare les votes des assemblées), l'Ecclésia (assemblée).

Dirigé en réalité par les Eupatrides (grands propriétaires fonciers d'Athènes).

Différents législateurs qui ont permis à la cité d'Athènes de passer à un régime démocratique: Dracon (fin VIe, écrit des lois appliquées jusqu'à la fin du IVe avant JC), Solon (élu en 594 avant JC, il crée la *Boulè* (institution qui aurait pour but de préparer les lois votées par l'Ecclésia), et *l'Héliée* (tribunal populaire).

Pisistrate, eupatride qui a voulu rétablir la tyrannie sur Athènes en trois temps: sa tyrannie a duré de 561 et 527 avant JC. Il meurt en 527 avant JC, et ses fils lui succèdent Hipparque et Hippias, Hipparque est assassiné et Hippias se fait renverser en 510 avant JC.

LA GOUVERNANCE POPULAIRE

La politique comme un spectacle

Le théâtre comme présentation de la démocratie

remet en avant le culte de Dionysos et introduit la pratique de grandes fêtes autour de lui.

-Au Ve siècle avant JC le théâtre devient une œuvre collective et la politique est l'enjeu des pièces.

L'apparition de la démocratie par les législateurs

Clisthènes (565- 500 avant JC)

- Création d'une nouvelle circonscription: le dème, on identifie les citoyens en fonction de ce Dème
- Création de l'ostracisme, procédure officielle visant à exclure un citoyen, se fait au sein de l'Ecclésia par l'ensemble des citoyens.
- Les magistrats ne sont plus élus mais tirés au sort

Éphialtès

Militaire, élu stratège au Ve avant JC, meurt en 461 avant JC

- Après un conflit en 464 à Sparte, il propose son aide aux Spartiates qui la refusent.
- Il réforme les institutions: moins de pouvoir de l'Aréopage (conseil des Eupatrides), plus de pouvoir à la Boulé (assemblée qui fait les lois) par une réforme de 462 avant JC, et à l'Héliée (tribunal)

Périclès

Périclès fin Ve devient chef du parti politique d'Éphialtès, il exerce la magistrature de stratège, il est réélu 14 fois, contrôlant les affaires publiques et politiques de la cité, meurt en 429 avant JC.

- Il crée le misthos (indemnité que l'on verse aux citoyens pour qu'ils participent aux institutions de la cité)
 - Il fait plusieurs discours pour imposer le régime démocratique (notamment celui de 431 avant JC)
- Discours de 431 avant JC: il parle d'Iségoria, droit qu'ont les citoyens de prendre la parole devant la cité

Discours de 430 avant JC: il justifie une politique impérialiste et dominatrice vis à vis des autres cités pour imposer le régime démocratique

Spectacle démocratique

Volonté collective de légiférer

- Ecclésia, assemblée d'ensemble de citoyens pouvant s'exprimer, puis vote à main levée. L'Ecclésia prenait des décrets: psephismata.
- Les décisions de l'Ecclésia concernent des décisions individuelles, des questions d'ordre stratégique, des récompenses et sanctions, l'organisation des fêtes religieuses, l'élection de certains magistrats

-Sortes d'actions en justices prises par l'Ecclésiastie: ostracisme, Eisangélie (accusation publique pour haute trahison), Graphè paranomon (Accusation d'illégalité d'un décret).

Volonté collective de juger

- Héliée, Ve avant JC, tribunal le plus important ayant pour but de juger toutes les affaires politiques, civiles, publiques, concernant les institutions.
- Composée de 6000 juges, les héliastes, tirés au sort dans l'ensemble des citoyens d'Athènes.
- L'Héliée statuait en appel
- A partir du Ve siècle avant JC, on donne une indemnité aux héliastes.
- Apparition des sycophantes, citoyens qui font pour profession de lancer des accusations, dans un intérêt politique et financier
- Procès de Socrate, 399 avant JC, deux chefs d'accusation: l'impiété (remettre en cause les divinités traditionnelles), et la corruption de la jeunesse (vis à vis de la croyance d'une nouvelle divinité) car il remettait en cause la teneur de l'oracle. Finalement déclaré à mort. C'est donc un procès de la liberté d'opinion, soit le procès de la démocratie elle-même.

La démocratie controversée

Différents courants ont permis de décupler la puissance de la démocratie sur un plan doctrinal:

La **sophistique**, art oratoire de la rhétorique, on donne aux orateurs emblématiques le nom de sophistes (ex: Corax et Tisias).

Selon Protagoras il n'y a pas de vérité absolue mais que des vérités relatives, dès lors tout peut être débattu et la vérité dépend alors des arguments des orateurs.

Selon les sophistes, il n'existe pas de loi naturelle, les lois évoluent en fonction du temps, du lieu... Dès lors la seule manière de déterminer la solution juste est de s'en remettre au régime démocratique.

Tharismaque, sophiste présente alors le droit comme un rapport de force, il affirme que la justice et la loi ne sont que des conventions établies par les puissants pour servir leurs intérêts, il décrit donc l'homme libre comme celui qui s'oppose au droit et à la cité.

Calliclès, lui, exprime qu'il existe aussi un rapport de force dans le droit. Pour lui, la loi, la justice, et le droit sont des conventions établies par coalitions de faibles dans le but de se protéger de la domination des plus forts. Dès lors, l'homme fort doit agir au mépris de la loi car cette dernière lui est nuisible, il doit donc suivre ses intérêts propres.

Aristophane, poète comique, qui a conçu des pièces de théâtre pour tourner au ridicule la démocratie. 3 de ses pièces en ce sens: *Les cavaliers* (tourne au ridicule les magistrats), *Les Guêpes* (tourne en dérision le tribunal populaire de l'Héliée), *L'Assemblée des femmes* (se moque de l'ambition d'égalité des citoyens).

Socrate, critique de manière philosophique la démocratie athénienne, il est alors condamné lors d'un procès, entre autres, pour un motif politique vis à vis de ce qu'il représentait. Trois de ses élèves ont alors étayé ses pensées. **Xénophon** (430-355 avant JC), disciple de Socrate et guerrier, il critique la démocratie dans une plaidoirie en faveur de la monarchie, *Les Mémoires*, il questionne le caractère autoritaire des lois en expliquant qu'il est nécessaire que l'entière des citoyens l'accepte sinon il parle de tyrannie de la majorité, la seule solution serait donc un monarque. **Platon**, élève de Socrate, critique la démocratie, il met en lumière un autre régime: la politeia, régime politique dans lequel le pouvoir est exercé au sens strict, la finalité qu'il poursuit qui doit être la justice et qui s'efforcera d'enseigner aux citoyens. Il présente la démocratie comme le gouvernement des pauvres contre les riches et affirme que ce régime politique est celui de l'ignorance, car tous les citoyens n'ont pas un même accès à la connaissance. **Aristote**, (384-322 avant JC) il suit l'académie de Platon, il compare les différentes institutions des cités de son temps pour concevoir une science politique. Il juge que l'Homme ne peut s'épanouir qu'en cité, il recherche une forme

de politeia, régime qui soit le plus adapté pour chaque cité. Il classifie les régimes politiques en fonction de plusieurs critères: le critère de l'intérêt général, le critère du respect de la loi, le critère de la modération,

LE MYTHE POLITIQUE

La conquête du pouvoir

- Fin de la guerre du Péloponnèse en 404 avant JC par la victoire de Sparte face à la défaite d'Athènes. Athènes reconstruit sa puissance pendant le premier quart du IV^e siècle.
- Isocrate, rhéteur, il écrit un discours en 355 avant JC, *Discours sur la paix*, il estime qu'Athènes doit renoncer à son Empire et privilégier la paix.
- Dans les années 360 avant JC, le Royaume de Macédoine étend sa puissance au nord et au sud et propose aux cités grecques de s'unir face à un ennemi commun, c'est le début de la «période hellénistique» qui dure entre le IV^e et le I^{er} siècle avant JC. Les rois de Macédoine prétendent étendre la cité au moyen de la monarchie absolue.

L'assujettissement des cités

- Les Macédoniens sont initialement considérés comme des barbares car ils n'ont pas connu l'organisation politique créée au VIII^e siècle avant JC
- Au V^e siècle le Royaume de Macédoine gagne en puissance
- En 359 avant JC Philippe II accède au trône du Royaume de Macédoine et se lance dans une guerre de conquête.
- Démosthène, orateur athénien, prononce alors devant l'Ecclésiast quatre discours à l'encontre de Philippe II en l'accusant de vouloir asservir les cités. Il déclenche alors une résistance face à Philippe II
- Néanmoins Philippe II finira par asseoir sa domination à l'occasion de la bataille de Chéronée en 338 avant JC, dès lors Athènes est placée sous la domination du Royaume de Macédoine
- À sa mort, son fils, Alexandre le Grand, réaffirme sa volonté de conquêtes et conquiert l'Asie, l'Egypte, la Perse, des régions d'Orient, l'Inde.
- À sa mort, en 323 avant JC, son territoire est divisé en quatre royaumes hellénistiques: Le royaume Antigonide (Grèce-Macédoine qui deviendra en -146 avant JC une province Romaine), le royaume de Pergame ou Attalide (Asie mineure), le royaume Séleucide (Syrie, sera intégré à l'Empire romain en 63 avant JC), le royaume Lagide ou Ptolémaïque (Égypte, sera intégré à l'Empire romain en 30 avant JC).

Des monarchies absolues

- La monarchie absolue est un régime politique au sein duquel un roi gouverne sans limite et a tous les droits sur ses sujets, sa volonté tend à s'assimiler à une loi, et impose dès lors l'exclusivité d'un pouvoir politique central (selon l'encyclopédie Universalis).
- Pour les théoriciens de la cité grecque, la loi est l'expression même de la cité.
- La loi est donc la volonté royale, qui ne permet pas aux citoyens d'y prendre part, c'est la conception macédonienne. Dès lors le roi établit la loi et rend justice.
- La monarchie absolue est par ailleurs la nature exceptionnelle reconnue au roi
- La monarchie hellénistique a été établie comme basée sur une essence divine
- La monarchie hellénistique avait une volonté de conquête de l'ensemble des peuples, même barbares, en assumant que tout individu sur Terre avait vocation à se soumettre au roi hellénistique (exemple: 324 avant JC, Noces de Suse, ayant pour but de pérenniser l'empire par la fusion des élites irano-macédoniennes)

L'ambition hellénistique

Hellénistique: manière dont les Grecs conçoivent leur existence à partir de la cité

Vis à vis de la cité

- Concept de cité permettant de légitimer la construction impériale des rois hellénistes
- La conception de cité s'est développée dans l'école de la Stoa, école stoïcienne qui a été fondée au IV^e siècle avant JC (exemple d'adeptes: Zénon, Cléanthe, Chrysippe). Cette école était fondée sur deux notions : *cosmo* et *polis*, les hommes du monde entier seraient unis au sein d'une communauté unique sans frontière, doctrine basée sur les conquêtes d'Alexandre le Grand.

Vis à vis de la cité grecque

- Les conquêtes de Philippe II et d'Alexandre le Grand ont consacré une conception hellénique de la cité.
- La cité est donc devenue le modèle principal d'organisation politique autour de la méditerranée

LA REPUBLIQUE ROMAINE

- Guerre de Pyrrhus, début III^e siècle avant JC, Pyrrhus tente de rassembler les cités qui composaient la «Grande Grèce» mais il échoue face aux Romains. Les Romains prennent alors connaissance du modèle de la cité et s'en inspirent

LES ORIGINES DE LA CITE ROMAINE

- Les Romains au III^e siècle avant JC ont repris le modèle des Grecs et ont réinventé leur passé sur le modèle grec.
- Par exemple, Tite Live, pour glorifier Rome, crée des récits qui lient les Hommes et Dieu.

La fondation du mythe

- Les Romains se sont basés sur le modèle des cités et sur l'alphabet grec pour se créer un passé
- Ils ont lié leur passé au récit de l'Illiade par un personnage: Hénée
- Par la suite ils basent la création de Rome sur l'histoire d'un descendant d'Hénée qui aurait eu deux fils et qui les aurait abandonnés: Romus et Remulus

La naissance de la République

L'initiale période royale

- La fondation de Rome serait le 21 avril 763 avant JC
- Il y aurait eu une succession de rois à Rome qui aurait permis la création du régime politique: Romulus, Numa Pompilius (établit les cultes religieux), Tulus Hostilus (conquiert les territoires autour de Rome), Antius Marcus (fonde le port de Rome), Tarquin l'ancien (commandite de grands travaux dans Rome), Servius Tillus (crée deux assemblées dont l'une censitaire), Tarquin le Superbe (achève les constructions de Tarquin l'ancien, véritable figure du tyran)
- La royauté chute en 509 avant JC, Brutus, le neveu de Tarquin le Superbe devient le premier consul

La mise en place d'un régime oligarchique

- Oligarchie des patriciens, s'opposant aux plébéiens
- 494 avant JC: révolte des plébéiens, mise en place du concile de la plèbe censé protéger les intérêts de la plèbe
- En 449 avant JC apparaît la loi des XII tables rédigée par un Decemvir (collège de dix magistrats) constitution civile, permet aux plébéiens d'avoir accès au droit, et limite l'interprétation du droit faite par les patriciens
- Cette loi: organise la procédure judiciaire, les voies de recours, le droit de la famille, les conditions d'exercice de la puissance paternelle, le divorce, la propriété, les sources d'obligations, l'exécution des obligations, le droit criminel, le droit successoral, la loi du Talion, ainsi que du droit public.
- Cette loi est une limite aux pouvoirs et à l'arbitraire des magistrats

> les suites de cette loi

- En 449 avant JC apparaît la loi Valeria Horatia qui déclare officielles les institutions en faveur de la plèbe
- En 387 avant JC est adopté le plébiscite Licino Sexen, affirmant que les patriciens ne peuvent pas prétendre au monopole du consulat

> les suites juridiques

- La loi des XII tables ne précise pas explicitement les formules d'actions en justice, on avait donc besoin du conseil des pontifes pour intenter une action en justice
- En 304 avant JC, le scribe Cnaeus Flavius, scribe d'Appius Claudius Caecus, a dévoilé les formules d'actions en justice, dès lors le conseil des pontifes n'était plus nécessaire pour former une action en justice
- À partir de 250 avant JC la charge de pontife s'ouvre aux plébéiens, le premier pontife plébéien est Tiberius Coruncanius, il décide de rendre ses consultations publiques et est peu à peu suivi par ses confrères.
- La distinction entre plébéiens et patriciens disparaît au IIIe siècle avant JC, néanmoins la cité Romaine conserve une structure aristocratique

La volonté d'impérialisme de la cité romaine

- Au début du IVe siècle les Gaulois envahissent l'Italie
- En 341 avant JC les cités voisines de Rome tentent de s'y opposer
- En 338 avant JC Rome les réprime et étend sa domination au centre de l'Italie
- En 272 avant JC les Romains prennent le sud de l'Italie
- À la fin du IIIe siècle les Romains dominent la péninsule Italique ainsi que la Côte sud-est de l'Espagne
- Au IIe siècle les Romains conquièrent la Numidie, la Grèce et, une partie de l'Asie

LE DEPASSEMENT D'UN MODELE

- Cicéron affirme que si les romains au Ve siècle avant JC ont magnifié leur passé c'est pour le dépasser dans le futur

La république consacrée

L'instauration d'un modèle gréco-romain

- Il existait deux groupes de Romains, ceux réfractaires aux conquêtes, et ceux favorables à ces dernières

- Cathon l'ancien, homme d'Etat, orateur, a vécu à la fin du IIIe siècle avant JC, il était réfractaire à la conquête en ce qu'il avait peur des influences étrangères sur la culture romaine
- Scipion Emilien, au IIe siècle avant JC, lui était un représentant du parti impérialiste, il estime que s'ouvrir à la culture grecque est bénéfique (comme la rhétorique par exemple)
- Les rhéteurs Grecs ont pendant longtemps été refusés à Rome (ex: Carnéade en 155 avant JC), mais à partir du Ie siècle avant JC l'éloquence latine se met en place (ex: les traités philosophiques de Cicéron)

L'avènement de la politeia

- Polybe (201 avant JC - 120 avant JC), militaire grec, a été accueilli avec honneur à Rome malgré sa captivité (comme voulu par le parti impérialiste), et a alors composé un ouvrage en l'honneur de Rome
- Polybe explique que la république romaine repose sur trois piliers: pilier monarchique (reste de la royauté concernant notamment les magistrats, hiérarchie des magistrats: édile, prêteur et, consul), pilier démocratique tenant aux assemblées (comices curiates (investit les magistrats), comices centuriates (confère une importance différente aux votes des citoyens en fonction de leurs fortunes) et comices tributes (assemblée qui place les citoyens à égalité), pilier aristocratique (illustré par le Sénat romain, qui a une fonction de conseil)
- À partir du IIIe siècle avant JC se diffuse la notion de *res publica*, la chose publique, cette notion est la finalité poursuivie par les institutions. Dès lors le régime fondé sur ces trois piliers a pour intérêt la chose publique, et il suppose que les activités politiques romaines s'exercent dans des lieux publics
- Cicéron, orateur, il écrit un ouvrage, *De Respublica*, au sein duquel il précise «*la République c'est la chose du peuple, mais un peuple n'est pas un rassemblement quelconque de gens réunis n'importe comment, un peuple c'est le rassemblement d'une multitude d'individus qui se sont associés en vertu d'un accord sur le droit et d'une communauté d'intérêts* ». Dès lors, le peuple est constitué pour poursuivre une communauté d'intérêts, et l'existence même de ce peuple repose sur un consensus des règles juridiques de la société. Cela confère donc une fonction au gouvernement (servir l'intérêt général), et donne son fondement (une loi consentie par l'ensemble de la cité)
- On peut faire un parallèle entre la notion de *res publica* (pour les Romains) et de *politeia* (pour les Grecs)

Un Empire universel

- Au Ie siècle avant JC, l'Empire romain s'étend, il va de la Gaule à la Syrie, de l'Égypte au Maroc
- Dans son livre *De Respublica*, Cicéron propose en cas de déséquilibre de remettre aux mains du premier citoyen la cité pour préserver la constitution mixte de la cité (les piliers précédemment évoqués). Il évoque alors un «princeps» qui doit se comporter comme un tuteur pour préserver l'équilibre institutionnel de la cité. Le princeps pourra alors avoir des pouvoirs exceptionnels pour cela
- Octave, reprend cette théorie, et en 31 avant JC rétablit la paix, et en 27 avant JC rétablit le pouvoir du Sénat.
- En 27 avant JC Octave dispose alors de l'Auctoritas, lui permettant de prendre le dessus sur tous les citoyens sous couvert de légalité. Il se constitue alors un pouvoir juridictionnel important et a pu alors reconnaître certains juristes, leur conférant un pouvoir plus important
- Il s'est alors vu conférer le titre d'Auguste